

# LES PRIORITES DE LA CONSTRUCTION WALLONNE POUR 2018

## Mémoire de la CCW en vue d'un plan régional d'investissements et en vue des élections communales

(texte 22/12/2017)

### THEME 1 : INVESTISSEMENTS PUBLICS DURABLES

- Vu le déficit d'investissements publics accumulé par la Belgique et la Wallonie depuis trente ans, la CCW soutient l'insertion dans le **plan régional d'investissements stratégiques** de plusieurs **axes prioritaires** liés aux infrastructures publiques, au logement et aux équipements urbains :
  - Rénovation et renouvellement du bâti dans un objectif d'efficacité énergétique (cfr Thème 2 ci-après : transition énergétique).
  - Mobilité durable : poursuite du Plan Infrastructures (cfr les 3873 projets identifiés par la DGO1 du SPW pour l'entretien, la sécurisation et l'achèvement du réseau routier à hauteur de 5 milliards €), parallèlement au développement des réseaux ferroviaires suburbains et des réseaux cyclables vers les pôles d'emploi.
  - Infrastructures sportives, en particulier le Plan piscines.
  - Logement public : rénovation et construction neuve, à refinancer en crédits classiques et en financements alternatifs (logement privé social).
  - Amplification des opérations d'aménagement actif: revitalisation urbaine, SAR, quartiers nouveaux, démolition-reconstruction (en évitant l'usage abusif de charges d'urbanisme).
  - Restauration du patrimoine (alliance patrimoine-emploi).
  - Entretien des voiries locales.
  - Entretien et remplacement si nécessaire des réseaux d'égouttage et de distribution d'eau.
- Obtenir le **desserrement des normes SEC2010** pour les investissements publics productifs et/ou l'immunisation des projets par rapport aux normes SEC via des **financements alternatifs**.
- Recenser et standardiser (en collaboration avec le secteur) les **outils de financements alternatifs** : partenariats public/privé (avec partage des risques entre public et privé), emprunts obligataires, Inclusio, brique-papier...
- Optimiser la **gestion des actifs communaux** : Développement de la comptabilité publique patrimoniale, c'est-à-dire recensement exhaustif de tous les patrimoines bâtis (routes, ponts, égouts, ...), objectivation de leur état réel, et planification (à court, moyen et long terme) des travaux d'entretien.

- Optimiser l'**effet multiplicateur** des travaux sur l'économie régionale :
  - via la stimulation de la qualité et de la concurrence loyale (éviter la concurrence déloyale d'entreprises extérieures) ;
  - en réduisant la cyclicité des travaux (viser la stabilité des investissements annuels, surtout locaux).

## **THEME 2 : TRANSITION ENERGETIQUE ET ECONOMIE CIRCULAIRE**

- Strict respect des **accords internationaux pour le climat**, concernant la rénovation et le renouvellement du bâti : **financement de la rénovation énergétique** (primes, prêts à taux zéro...), adaptation de la **fiscalité immobilière** pour stimuler la rénovation énergétique (droits de succession et de donation, droits d'enregistrement...) et le renouvellement du bâti (e.a. chèque-habitat à adapter).
- Développer en pratique l'**économie circulaire** et les **circuits-courts** (tout en stimulant nos PME sectorielles à décrocher des marchés à l'étranger) :
  - adopter un cadre normatif adéquat pour la valorisation des **terres excavées** et définir des critères qualité plus réalistes pour les **granulats recyclés** ;
  - favoriser la prise en compte de critères de durabilité au niveau des produits et systèmes constructifs (main-d'œuvre locale, formation du personnel, utilisation de matériaux locaux...) par un label (à définir) en marchés publics, voire en marchés privés via les primes énergie et rénovation.

## **THEME 3: SOUTIENS AUX PME**

- Renforcer l'**accès des PME aux marchés publics** par une «gouvernance» optimale des maîtres-d'ouvrage publics (pouvoirs locaux, intercommunales et sociétés publiques) :
  - attribution des marchés avec critères de qualité et de durabilité (outre le prix) ;
  - assurer la qualité des auteurs de projets ;
  - stricte application des cahiers des charges-type en bâtiments (CCTB) et voiries (Qualiroute) ;
  - respect des délais de procédure (permis d'urbanisme, délais de paiement...) ;
  - poursuite de la simplification administrative, notamment via des applications e-gov ;
  - cartographie uniformisée et interactive des impétrants...
- Soutenir la **transition numérique** et l'innovation : poursuivre les efforts d'accompagnement et de formation de nos PME notamment via les nouveaux chèques numériques, et soutenir nos deux centres de recherche collective (CSTC et CRR) pour accompagner et transférer les innovations numériques (BIM, drones, internet des objets, GPS... ) à l'ensemble des entreprises du Secteur.
- Préserver l'**Accès à la profession** dans la construction dans un objectif de promotion de la concurrence loyale en faveur des PME locales, de vérification des compétences administratives et techniques et de protection des consommateurs.
- Réformer l'**animation économique** (outils, conseils de gestion, collaborations...) en prenant en considération les particularités sectorielles de la construction.

#### **THEME 4 : LUTTER CONTRE LE DUMPING SOCIAL**

- Appliquer strictement les outils développés par le Gouvernement wallon contre le dumping social, en particulier le **Guide du SPW** pour une concurrence loyale (à adapter à la nouvelle loi «marchés publics» et aux retours de terrain), dans les travaux publics tant régionaux que locaux.
- Elaborer un **plan d'actions régional** global en activant tous les leviers (notamment fédéraux) applicables par les pouvoirs publics wallons. Réfléchir en outre aux outils applicables aussi aux marchés privés.

#### **THEME 5 : MEILLEURE ADEQUATION ENTRE OFFRE ET DEMANDE D'EMPLOI**

- **Mieux diriger les demandeurs d'emploi et les formations vers les métiers en pénurie** en intensifiant les collaborations FOREM-secteur, avec un meilleur ciblage des demandeurs d'emploi selon leurs compétences effectives et la mise en place de formations sur base des profils SFMQ.
- **Promouvoir davantage les métiers techniques auprès des jeunes Wallons** via des partenariats entre secteur et opérateurs de formation (enseignement, IFAPME, Forem) et via des initiatives sectorielles et intersectorielles (Worldskills, Building Heroes, Alliance patrimoine-emploi...).
- Développer des **synergies entre l'enseignement supérieur et le Secteur** afin d'intégrer les innovations technologiques (BIM, lean construction, etc.) aux filières sectorielles (ingénieur civil, ingénieur industriel, bachelier en construction, master gestionnaire de chantier...).
- Promouvoir plus particulièrement l'**alternance** :
  - en développant une filière d'excellence (cf modèle suisse) ;
  - en favorisant les collaborations entre acteurs (centres de compétence, Ifapme, enseignement) ;
  - en développant l'offre de formation en alternance dans le supérieur ;
  - en incitant les indépendants à engager leur premier apprenti.

\*\*\*\*\*